

Les destins liés du socio-sport et de la politique de la ville

Au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, le foisonnement d'initiatives locales utilisant les activités physiques et sportives pour souscrire aux objectifs des contrats de ville a été soutenu par des politiques publiques récentes. Cette réalité a mis en évidence un besoin de structuration pour permettre aux acteurs et à leurs partenaires de s'assurer de l'atteinte des objectifs sociaux. Le socio-sport, tel que défini et porté par le consortium national Impact Social par le Sport (ISS), apporte aujourd'hui une réponse collective et outillée à cette question. C'est ce que présente dans cet article Sanoussi Diarra, délégué au développement de l'association toulousaine Rebonds! et membre du consortium ISS.

L'histoire du socio-sport en France s'inscrit dans la continuité de l'utilisation du sport comme outil éducatif et social. Il puise ses racines profondément dans la politique de la ville. En effet, Dès les années 1980 le sport est sollicité dans les quartiers prioritaires comme outil éducatif, notamment par les « grands frères ». Dans les années 1990, l'insertion par le sport se développe comme une catégorie d'action publique pour les jeunes, et les années 2000 sont marquées par des travaux proposant une analyse critique de la croyance collective dans le pouvoir « intégrateur » du sport. Parallèlement, des associations socio-sportives se développent et expérimentent des pratiques mêlant sport et ingénierie sociale, donnant naissance à une expertise spécifique. Toutefois, il faut attendre la deuxième moitié des années 2010 pour que le terme socio-sport apparaisse enfin dans les textes officiels et soit reconnu comme un véritable outil d'action publique, au-delà de la seule pratique sportive. La circulaire interministérielle Sports-Villes-Inclusion marque, en 2019, une étape importante en inscrivant le sport comme levier d'inclusion dans les contrats de ville.

À distance d'une vision enchantée

Mais qu'est-ce que le socio-sport ? Sa définition a été construite collectivement depuis 2020, à partir des pratiques d'associations socio-sportives et de travaux de chercheurs. Elle repose sur l'idée que le sport devient un outil d'intervention sociale lorsqu'il souscrit à certaines conditions.

Ainsi, le socio-sport est défini comme « *un domaine d'activité utilisant le sport et l'activité physique comme outils permettant d'atteindre une diversité de finalités sociales. Il est un domaine d'activités variées, qui s'adresse prioritairement aux publics présentant des vulnérabilités multiples et des difficultés spécifiques, et il est transversal à plusieurs politiques publiques parmi lesquelles l'éducation, le social, la santé, le travail, la cohésion des territoires, l'intégration, la pauvreté, la justice, le handicap, l'égalité, les loisirs, et le développement durable* »¹.

Cette définition est à distance d'une vision enchantée du sport qui serait porteur de valeurs intrinsèques et censé résoudre tous les problèmes sociaux par la simple pratique d'une activité par des publics vulnérables. Le socio-sport tel que défini par ISS se distingue par la formulation explicite des fina-

lités sociales recherchées et par la mise en œuvre de méthodes et de conditions d'impact parmi lesquelles la maîtrise de compétences spécifiques. Cette définition opératoire s'appuie sur une double légitimité. Celle du terrain, portée par des éducateurs et responsables associatifs engagés au quotidien dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Et celle de la recherche, qui a contribué à objectiver les effets sociaux des pratiques socio-sportives sous conditions. En clarifiant ce que le socio-sport est (et n'est pas), le consortium ISS a permis de rendre visible un champ d'action cohérent à la croisée de plusieurs politiques publiques.

La structuration d'un secteur émergent

La structuration du socio-sport est nécessaire à l'émergence d'une politique publique dédiée, fondée sur la coopération, la connaissance et l'impact. En 2020, une poignée d'associations socio-sportives historiques se rassemblent, portée par la volonté de mutualiser leurs savoir-faire et de structurer leur secteur d'activité. En 2025, huit associations fondent l'association ISS : Rebonds!, Action Prévention Sport, Dahliir, Daytour Sport, Breizh Insertion Sport, Sport dans la Ville, Azur Sport Santé et Drop de Béton. Cette fédération obtient le soutien de l'Agence nationale de la cohésion des territoires et du ministère des Sports via le Pôle ressources national sport-innovations (PRNSI). Ce pôle ressource a pour mission de structurer un secteur d'activité à la croisée du sport, du social et de l'éducation populaire, en s'appuyant sur l'expérimentation, la capitalisation de connaissances pratiques et théoriques, et leur diffusion.

Le consortium ISS a ainsi produit plusieurs référentiels (d'activités et de compétences) qui sont autant d'outils à disposition des acteurs (notamment du sport et de la politique de la ville) pour déployer des activités socio-sportives et sécuriser l'atteinte de finalités sociétales. ISS développe des outils méthodologiques, des modalités de formation et d'accompagnement vers le socio-sport, des outils d'évaluation, et organise des temps de diffusion et de partage, dont les Journées nationales d'étude et de formation en socio-sport (JEF) sont le point d'orgue. Chaque année depuis 2022, ces rencontres sont l'occasion de discu-

ter la place du sport et du socio-sport dans la politique de la ville ainsi que les enjeux, besoins et ressources des clubs sportifs en QPV².

L'ensemble des travaux d'ISS ont notamment contribué à définir le profil de l'éducateur socio-sportif et à inspirer de nouveaux parcours de formation. Ils ont débouché sur la conception d'une formation à visée certifiante aujourd'hui en voie d'enregistrement au Répertoire spécifique de France Compétences. Ainsi, l'association nationale ISS contribue à la reconnaissance d'un champ professionnel en émergence et à la consolidation d'un modèle d'action collective.

Feuille de route pour la suite

Les associations membres d'ISS interviennent toutes au sein de QPV et s'inscrivent aujourd'hui dans 55 contrats de ville, dont 4 en Auvergne-Rhône-Alpes. Chaque année, ce sont plusieurs dizaines de milliers de personnes (enfants, jeunes et adultes confondus) qui sont touchées par leurs actions. Ces dernières contribuent directement aux axes prioritaires des politiques locales. La montée en puissance du socio-sport appelle désormais une reconnaissance institutionnelle durable, inscrite dans les contrats de ville et les conventions pluriannuelles, afin de garantir la continuité des actions. Cela suppose, d'une part la professionnalisation des acteurs, notamment via la reconnaissance du métier d'éducateur socio-sportif et la diffusion d'une culture commune de formation et d'accompagnement, d'autre part une évaluation partagée permettant de mesurer les effets sociaux et territoriaux du socio-sport afin de démontrer son utilité publique.

Le socio-sport n'est pas une promesse naïve de transformation par le sport. Il repose sur une conviction simple : lorsque les conditions d'action, de formation et d'évaluation sont réunies, le sport devient un véritable outil de développement social. ●

Sanoussi Diarra

1. Impact Social par le Sport, *Une démarche de structuration en socio-sport*, 2022.

2. Les synthèses sont à retrouver sur le site sport-inclusion.fr, dans la rubrique relative aux JEF.